REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail -Justice-Solidarité

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

INSTITUT SUPÉRIEUR DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE GUINÉE (ISSEG)

DIPLÔME DE LICENCE PROFESSIONNELLE

N°161103 8/ISSEG/C/DG

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
CONAKRY LE 16/1/19
MR OUSMANE KEITA
LE CHEF SERVICE DE LA SCOLARITE
ISSEG

TIMBRE FISCAL 2.000 FRANCS CB0530291

Vu le Décret n°402/PRG du 2 Octobre 1979 portant création de l'Ecole Normale Supérieure de Mandah ;
Vu l'ordonnance n°018/PRG/SGG du 12 avril 1990 portant création de l'Ecole Normale Supérieure de Mandah en l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Mandah ;
Vu le Décret n°91/147/PRG/SGG du 24 Mai 1991 portant Statut de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Mandah ;
Vu l'Arrêté n°8765/MESRS/CAB/97 du 24 Octobre 1997 portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée ;
Vu l'Arrêté 2007/3469/MENRS/CAB du 11 octobre 2007 portant règlement des études de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée ;
Vu la note de service n°16/023/ISSEG/DG du 28 juillet 2016 portant admission à la Licence Professionnelle du LMD session 2016 (BAC+4);

Le Diplôme de Licence Professionnelle en *Biologie-Géologie-Chimie* est décerné à :

M. *Mamadou Dian DIALLO* Matricule *121311038* Né en 1991 a

Fils de *Boubacar* et de *Halimatou Barry* Session **2016** Mention

En foi de quoi, le présent Diplôme lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Conakry, le 6 décembre 2016

Le Chef de Département	Le Chef de Service de la Scolarité	Le Directeur Général
Dr Lansana CAMARA	*M. Ousmane KEITA*	*Dr Mohamed Lamine BAYO*

Scanné avec CamScanner